

La Venoge, notre fleuve

Sans eau, pas de nature. Sans la Venoge, pas de pays de Vaud. Notre objectif est la protection de la nature dans et aux abords de cette rivière vaudoise emblématique.

Sans action, plus de Venoge. Le 10 juin 1990 déjà, le peuple vaudois a accepté l'initiative populaire « Sauver la Venoge ». C'est de là que l'Association Venogé Vivante (AVV) est née.

Toute personne sensible aux enjeux liés à la protection et à la renaturation de la Venoge et du Veyron peut nous rejoindre à l'AVV.

Rendre à la Venoge son aspect naturel est une lutte essentielle dans la défense de l'environnement, gage de sa préservation et synonyme d'une nature florissante et viable.

La Venoge, ne la quittons pas des yeux

De l'intention à l'action, il n'y a qu'un pas, nous rejoindre.

Suivre les travaux de renaturation en cours et prendre position, être attentifs aux enquêtes publiques et prendre position. Aider à sa préservation par vos divers travaux pratiques et observations, apprendre à mieux la connaître pour mieux la défendre. Dialoguer avec les divers acteurs impliqués.

Voilà nos objectifs et voilà ce que nous vous proposons. Le Canton de Vaud et ses autorités nous rejoignent sur la plupart de ces objectifs. Mais il faut agir et pour cela nous avons besoin de vous.



Caloptéryx vierge

La Venoge, soyons concrets...

L'AVV siège à la « Commission Consultative Venoge ». Elle est présidée par le Conseiller/ère d'Etat en charge et réunit tous les acteurs concernés (administration, communes et associations environnementales) dans une démarche participative qui fixe les priorités d'action.

Nous veillons à ce que les principes du Plan d'Aménagement Cantonal (PAC) de la Venoge et de son règlement, soient respectés et appliqués.



Loriot d'Europe



Lézard agile



Castor d'Europe

La Venoge, elle est à vous. Faites que demain elle soit à vos enfants...

Si vous souhaitez rejoindre
l'AVV, merci de remplir le
formulaire sur notre site:

venogevivante.ch

